

FCP AMEN PERFORMANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AMEN PERFORMANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers :

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN PERFORMANCE comprenant le bilan au 31 décembre 2015, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP AMEN PERFORMANCE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN PERFORMANCE, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers mentionnés ci-dessous sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN PERFORMANCE arrêtée au 31 décembre 2015 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

II. Vérification spécifique :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Les emplois en disponibilités représentent 29,69% de l'actif au 31 décembre 2015, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 20% de l'actif fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Au 31/12/2015, l'actif net de FCP AMEN PERFORMANCE a été employé en des titres SICAV émis par AMEN TRESOR SICAV de l'ordre de 7,58% se situant au dessus du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 Mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :

Jélil BOURAOUI

Bilan
Exercice Clos le 31/12/2015
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ACTIF			
Portefeuille-titres		<u>217 136</u>	<u>256 247</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	144 503	174 684
Obligations et valeurs assimilées	3.2	72 633	81 563
Placements monétaires et disponibilités		<u>92 892</u>	<u>55 460</u>
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.3	92 892	55 460
Autres actifs	3.4	2 891	3 023
TOTAL ACTIF		<u>312 919</u>	<u>314 730</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.5	442	533
Autres Créditeurs divers	3.6	1 012	970
TOTAL PASSIF		<u>1 454</u>	<u>1 503</u>
<u>Capital</u>	3.7	<u>307 461</u>	<u>308 272</u>
<u>Sommes capitalisables</u>	3.12	<u>4 004</u>	<u>4 955</u>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		4 004	4 955
ACTIF NET		311 465	313 227
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		312 918	314 730

ETAT DE RESULTAT

De l'exercice allant du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus du portefeuille-titres	3.8	9 574	10 063
Revenus des placements monétaires	3.9	500	3 600
Total des revenus de placements		10 074	13 663
Charges de gestion des placements	3.10	5 482	8 118
Revenus Nets des placements		4 592	5 545
Autres charges d'exploitation	3.11	568	581
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 024	4 964
Régularisation du résultat d'exploitation		<20>	<10>
SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		4 004	4 954
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		20	10
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12 005	21 967
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		<4 724>	<1 262>
Frais de négociation de titres		<1 836>	<1 314>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		9 469	24 355

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
de l'exercice allant du 01/01/2015 au 31/12/2015
(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES	9 469	24 355
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	4 024	4 964
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	12 005	21 967
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<4 724>	<1 262>
Frais de négociation de titres	<1 836>	<1 314>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<11 231>	<3 203>
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes capitalisables	-	-
Rachat		
- Capital	<10 860>	<2 967>
- Régularisation des sommes non distribuables	<177>	<15>
- Régularisation des sommes capitalisables	<194>	<67>
- Droit de sortie	-	<154>
VARIATION DE L'ACTIF NET	<1 762>	21 152
ACTIF NET		
En début de l'exercice	313 227	292 075
En fin de l'exercice	311 465	313 227
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	2 867	2 897
En fin de l'exercice	2 766	2 867
VALEUR LIQUIDATIVE	112,605	109,252
TAUX DE RENDEMENT	3,068%	8,364%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2015

1- PRESENTATION DU FONDS

FCP AMEN PERFORMANCE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été ouvert au public le 1^{er} février 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST.

AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN PERFORMANCE.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date du 31 décembre 2015.

2.3- Evaluation des placements en obligations

Les placements en obligations sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

2.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

2.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6- Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
1-Actions				
ATT. BANK	500	10 500	12 015	3,86%
BIAT	150	12 500	11 133	3,57%
BNA	742	9 838	8 205	2,63%
BT	1600	15 120	14 400	4,62%
EUR-CYCLES	881	9 867	30 075	9,66%
GIF	36	1	85	0,03%
SFBT	584	11 935	13 052	4,19%
SOPAT	3832	11 492	9 335	3,00%
SOTUVER	3351	21 734	9 698	3,11%
TAWASOL	2500	1 875	1 575	0,51%
TUNIS RE	1000	7 900	8 950	2,87%
TUNISAIR	3000	3 394	2 373	0,76%
2-Titres SICAV				
AMEN TRESOR SICAV	223	23 553	23 607	7,58%
TOTAL	18 399	139 709	144 503	46,39%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
AB 2010	200	13 333	13 533	4,35%
AIL 2013	250	15 000	15 493	4,97%
EN 2014/A	250	2 463	2 542	0,82%
EN 2014/A1	27	266	275	0,09%
EN 2014/A12	2000	19 102	19 609	6,30%
EN 2014/A2	500	4 925	5 085	1,63%
EN 2014/A3	90	886	915	0,29%
UNIFACTOR 2013	250	15 000	15 181	4,87%
TOTAL	3 567	70 975	72 633	23,32%

1-Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Cout d'acquisition
Emprunt National	8 539
Titres SICAV	84 824
Actions	128 090
TOTAL	221 453

2-Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values
Titres SICAV	61 787	61 929	142
Actions	193 314	188 448	-4 866
TOTAL	255 100	250 376	-4 724

3-Les remboursements intervenus sur les lignes en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Remboursement	Montant
Emprunt de Sociétés	17 333
TOTAL	17 333

3.3- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 92 892 dinars et se détaille comme suit :

DISPONIBILITES	Valeur au 31/12/2015	En % de l'actif net
Avoirs en banque	92 892	29,82 %
TOTAL	92 892	29,82%

3. 4- Autres actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 2 891 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Intérêt courus sur compte rémunéré	2 891	3 023
TOTAL	2 891	3 023

3.5- Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 442 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Dépositaire	177	278
Gestionnaire	265	255
TOTAL	442	533

3.6- Autres Créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 1 012 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Retenue à la source	966	938
Autres créditeurs(CMF)	46	32
TOTAL	1 012	970

3.7- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

Capital au 01/01/2015	
Montant	313 052*
Nombre de titres	2 867
Nombre de Porteurs de parts	10
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre de Porteurs de parts nouveaux	-
Rachats effectués	
Montant	-10 860
Nombre de titres rachetés	101
Nombre de Porteurs de parts sortants	2
Autres effets s/capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-4 724
Régularisation des sommes non distribuables	-177
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	12 005
Frais de négociation de titres	-1 836
Droit de sortie	-
Capital au 31/12/2015	
Montant	307 461
Nombre de titres	2 766
Nombre de Porteurs de parts	8

(*) : Etant donné que FCP AMEN PERFORMANCE est un FCP de capitalisation, le montant de 313 052 DT est constitué du capital au 31/12/2014 de 308 272 DT augmenté des sommes capitalisables pour un montant égale à 4 954 DT et de la régularisation de ces sommes capitalisables d'un montant de < 175> DT.

3.8- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des actions	5 218	6 132
Revenus des titres OPCVM	541	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 815	3 931
TOTAL	9 574	10 063

3.9- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts des comptes de dépôt	500	3 600
TOTAL	500	3 600

3.10- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1% TTC l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 dinars HT pour la première année d'activité et 2 000 dinars HT par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération n'excède les 12 000 dinars HT par an.

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	3 118	2 968
Rémunération du dépositaire	2 364	5 150
TOTAL	5 482	8 118

3.11- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1 % de l'actif net mensuel, la TCL et les services bancaires.

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Redevance du CMF	312	297
Services bancaires et assimilés	127	151
TCL	129	133
TOTAL	568	581

3.12- Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Résultat d'exploitation	4 024	4 964
Régularisation du résultat d'exploitation	-20	-10
TOTAL	4 004	4 954

4. Données par part et ratios pertinents :

Données par part	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	3,461	3,510	3,785	4,220	4,094
Revenus des placements monétaires	0,181	1,256	0,409	0,596	0,558
Total des revenus de placements	3,642	4,766	4,194	4,816	4,652
Charges de gestion des placements	-1,982	-2,831	-1,480	-1,987	-1,373
Revenus Nets des placements	1,660	1,935	2,714	2,828	3,279
Autres charges	-0,205	-0,203	-0,195	-0,249	-0,167
Résultat d'exploitation	1,455	1,732	2,519	2,579	3,112
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,007	-0,003	-0,582	-0,850	-0,405
Somme capitalisable de l'exercice	1,448	1,729	1,937	1,729	2,707
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4,340	7,662	-0,185	-6,588	0,668
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-1,708	-0,440	-8,718	12,200	-3,339
Frais de négociation des titres	-0,664	-0,458	-0,847	-5,352	-1,840
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	1,968	6,763	-9,750	0,260	-4,511
Résultat net de l'exercice	3,424	8,495	-7,231	2,840	-1,398
Droits d'entrée et droit de sortie	0,000	-0,054	0,002	0,065	0,045
Résultat non distribuable de l'exercice	1,968	6,709	-9,748	0,325	-4,466
Régularisation du résultat non distribuable	-0,064	-0,005	1,895	-2,288	1,548
Somme non distribuable de l'exercice	1,904	6,704	-7,853	-1,963	-2,918
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	112,605	109,252	100,820	106,736	106,969
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	1,76%	2,74%	1,12%	1,12%	1,12%
Autres charges/ actif net moyen	0,18%	0,20%	0,15%	0,14%	0,14%
Résultat capitalisable de l'exercice/actif net moyen	1,29%	1,67%	1,90%	1,46%	2,53%
Nombre des parts	2 766	2 867	2 897	4 261	7 963
Actif net moyen	311 739	296 674	383 301	755 174	978 014